

HANDICAP & ACCESSIBILITÉ

1. De quoi s'agit-il ?

La loi du 11 février 2005 « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », promeut l'accessibilité dans tous les domaines de la vie : déplacements, scolarité, études, vie professionnelle...

Elle stipule : « Constitue un handicap, [...], toute limitation d'activité ou restriction de la vie en société, subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. » Art. L. 1143

Le pôle formation de l'ORIFF PL Région Sud s'engage à dispenser des formations inclusives où tout est mis en œuvre pour rendre nos contenus accessibles à tous.

L'objectif est d'accueillir toute personne en formation, sans discrimination, et à leur garantir l'égalité des droits et des chances pour accéder à la formation.

2. Qui est concerné ?

Tout(e) participant(e) confronté(e) à un trouble de santé invalidant ou à une situation de handicap (reconnue ou non), se traduisant par des difficultés particulières pour suivre harmonieusement la formation dans laquelle il(elle) est inscrit(e).

Ces difficultés peuvent être liées à :

- Des troubles de santé invalidants : diabète, asthme, épilepsie, hypertension, VIH, cancer, mucoviscidose...
- Des troubles physiques ou moteurs : IMC, Hémiplégie, paraplégie, tétraplégie, poliomyélite, sclérose en plaques, myopathie, amputation, agénésie d'un membre, dyspraxie ...
- Des troubles sensoriels : Déficience auditive, déficience visuelle, plus ou moins sévère
- Des troubles des apprentissages : Dyslexie, Dysphasie, Dysorthographe, Dyscalculie, ...
- Des troubles psychiques : Troubles du spectre autistique, Dépression, Trouble anxieux, Trouble bipolaire, Trouble des pratiques alimentaires, T.O.C., ...

3. Quelles solutions ?

Tétet DEMBELE, référente handicap pôle formation. Avant chaque formation, en capacité :

- de recueillir les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap,
 - de faire lien avec le (ou les) formateur(s) afin qu'il(s) puisse(nt) mettre en place les adaptations pédagogiques nécessaires,
 - d'activer des aides spécifiques en fonction des besoins des apprenants.
-

4

Quels moyens nous mettons à votre disposition ?

Différents moyens peuvent être envisagés pour permettre aux participants de suivre au mieux leur formation :

- Accompagnement pédagogique : Aménagements dans le dispositif de formation.
- Soutien technique : Mise à disposition de cours, de supports pédagogiques ou de matériel adaptés.
- Soutien logistique : Aide à l'accès à nos locaux et aménagement du lieu de formation
- Mise en place d'une prestation ponctuelle (ou d'appui) spécifique.

La prise en compte de ces spécificités passe par cinq axes prioritaires :

1. Recueillir les demandes d'adaptation des personnes en situation de handicap en amont de la formation,
 2. Co-construire avec les personnes en situation de handicap les adaptations souhaitables pour accroître l'accessibilité pédagogique de leur formation,
 3. Coordonner l'adaptation de la formation à la situation de handicap en articulation avec les formateurs et/ou intervenants voire des partenaires extérieurs sollicités dans le cadre d'une prestation d'appui spécifique,
 4. Sensibiliser les formateurs internes et externes sur l'accueil des personnes en situation de handicap dans les formations,
 5. Assurer une veille sur les thématiques liées aux handicaps et les innovations pédagogiques pour faciliter l'accessibilité des formations.
-

5.

Demande d'adaptation de formation

Si vous souhaitez bénéficier d'une adaptation de la formation en raison d'une situation de handicap ou en cas de maladie invalidante, nous vous invitons à nous contacter dans un délai minimum d'une semaine avant le démarrage de la formation.

L'inscription à nos formations est possible jusqu'à 48h ouvrés avant la date de démarrage de la formation.

HORAIRES : DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 17H

Coordonnées de contact :



TÉTET DEMBÉLÉ

Tél : 07 71 30 63 55

email : formation@oriffpl-regionsud.fr